

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme Votre Honneur vient de l'annoncer, le député de Son Excellence le gouverneur général se rendra au Sénat à 3 heures et quart pour y donner la sanction royale aux bills adoptés par les deux Chambres. La Chambre suspendra alors ses délibérations. Comme on l'a dit, cette question d'ajournement s'est présentée un peu à l'improviste, mais il semble qu'en général les honorables députés jugent opportun, compte tenu de toutes les circonstances, de prolonger de deux jours et demi le congé qui avait été prévu à l'occasion de Pâques. De fait, cela veut dire plus que deux jours et demi car les honorables députés pourraient ainsi profiter de leur samedi et de leur dimanche.

Vu que la Chambre devra suspendre ses délibérations d'un instant à l'autre, je pense qu'il vaudrait mieux réserver cette question jusqu'après la sanction royale. Entre-temps, un ou deux de mes collègues pourraient s'entendre avec les honorables députés qui ont porté la parole et si on le juge à propos je présenterai plus tard une motion invitant la Chambre à s'ajourner jusqu'à la date de la rentrée. Aux honorables députés qui se sont opposés à cette prolongation du congé de Pâques, je ferai remarquer qu'en vertu du Règlement, la semaine prochaine, nous étudierions la motion de l'honorable représentant de Halidimand (M. Senn), sous forme d'amendement à la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides. Il est probable que le débat ne serait pas terminé mercredi soir et par conséquent le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) ne pourratrait pas traiter la semaine prochaine des questions qu'a mentionnées l'honorable député. Le ministre est prêt à le faire, cependant, cet après-midi. Quand au Gouvernement il ne tient pas du tout à hâter aujourd'hui l'étude des autres mesures inscrites au *Feuilleton*.

En permettant au ministre de l'Agriculture de mettre ses crédits immédiatement en délibération, en permettant une étude approfondie de ces questions, j'espère que nous disposeraisons de l'objection qu'opposent les honorables vis-à-vis à l'ajournement, à six heures ce soir. Je reviendrai sur cette question après la sanction royale.

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Fournier (Hull).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédit spécial.

422. Pour des primes à la réduction des emblavures, aux conditions prescrites par le gou-

[M. Blackmore.]

verneur en conseil, pour les frais d'administration s'y rattachant, et pour les nominations temporaires qui peuvent être requises, nonobstant toute disposition de la Loi du service civil, \$35,000,000.

M. LEADER: Mes commettants aimeront sans doute à connaître mes vues sur la question vitale de la réduction des emblavures et ainsi de suite. J'ai passé toute ma vie sur la terre; il y a plus de cinquante ans que je cultive le sol. Je devrais donc m'y connaître en matière d'agriculture. Quant au problème du blé, pour ma part, je l'ai résolu. Nous avons décidé, il y a quelques années, de restreindre nos emblavures et de varier nos cultures. Après vingt-deux ans passés à l'élevage des bestiaux, je puis dire que le problème du blé n'en est plus un pour moi. Il en est sans doute de même de milliers d'agriculteurs dans l'Ouest canadien, je dis bien, à des milliers, et ceux qui ont eu recours à la culture mixte ont pu survivre à la terrible dépression qui sévit depuis dix ans.

Il se peut que mes honorables collègues ne se rappellent pas le discours que j'ai prononcé ici même le 20 ou le 21 novembre dernier, alors que j'indiquais au Gouvernement les remèdes qu'il convenait d'apporter au problème. Ainsi que je le disais alors, les cultivateurs eux-mêmes doivent se rendre à l'évidence qu'ils ne sauraient désormais cultiver le blé sur une aussi grande échelle que par le passé. Si nous voulons que le prix du blé revienne au niveau normal, il importe que nous réduisions cet énorme excédent.

SANCTION ROYALE

Le major A. R. Thompson, huissier à la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, le député de Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend dans la salle du Sénat et, de retour:

Monsieur l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le roi et la Corporation de la cité d'Ottawa.

Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires. (Poissons et coquillages).

Loi modifiant la Loi du poinçonnage des métaux précieux.

Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux.

Loi modifiant la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1942.